

# PARTIE NON OFFICIELLE

## ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

### SC PAPE ORA 45

#### *Avis de constitution*

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 janvier 2018 à Papeete, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :

*Forme* : Société civile.

*Dénomination* : PAPE ORA 45.

*Objet* :

- l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature ;
- la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects ;
- l'administration, la gestion et l'exploitaiton de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social ;
- la vente ou l'attribution aux associés des biens meubles et immeubles devenus inutile à la société ;
- et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

*Siège social* : Papeete, résidence Pape Ora, appartement n° 45.

*Durée* : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

*Apports en numéraire* : 50 000 F CFP.

*Apports en nature* : Néant.

*Capital social* : 50 000 F CFP divisé en 100 parts de 500 F CFP chacune, numérotées de 1 à 100, réparties entre les associés en proportion de leurs apports respectifs en numéraire.

*Gérants* :

- M. Eric EMMANUEL, demeurant à Arue, lotissement Tamahana, lot n° 19 ;
- Mme Carolyn EMMANUEL, demeurant à Arue, lotissement Tamahana, lot n° 19.

*Cession de parts sociales* : Aux termes de l'article 11 des statuts, il a été stipulé que les parts sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants même si le conjoint, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé. Toute cession à des tiers étrangers à la société ne pourra être faite qu'après agrément du cessionnaire proposé par la collectivité des associés statuant dans les conditions prévues à l'article 23 des statuts, ou qu'avec le consentement de tous les associés.

*Immatriculation* : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete.

*Pour avis et mention,*  
La gérance.

### SARL NIRO

SARL au capital de 3 000 000 F CFP  
Siège social : Papeete, passage Cardella,  
BP 918 Papeete  
RCS n° 6552 B, n° TAHITI 432138

#### *Cession de parts sociales*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2017, il a été procédé aux cessions de parts, savoir :

- M. Roland CARDONE cède 102 % de ses parts sociales à M. Giovanni CARDONE ;
- M. Roland CARDONE cède 30 % de ses parts sociales à Mme Colette BARBUTI ;
- M. Roland CARDONE cède 15 % de ses parts sociales à M. Sandro CARDONE.

Les articles 6 et 7 des statuts seront modifiés en conséquence.

La gérance.

### SCP Office notarial DUBOUCH - GUICHENU - MOU-HING Notaires associés à Papeete

#### ENVOL

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée  
au capital de 200 000 F CFP  
Siège social : Papeete, vallée de Sainte-Amélie,  
propriété Timiona, BP 3899 Papeete  
RCS de Papeete n° 0923B

Aux termes d'une délibération de l'associé unique en assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2017, il a été décidé de transférer le siège social de Papeete (Tahiti), vallée de Sainte-Amélie, propriété de Timiona, à Punaauia (Tahiti), 24 servitude Pugibet (BP 3899 Papeete), ce à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

*Pour avis et mention,*  
Me Taiana MOU-HING,  
notaire associé.